

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 2277

présenté par

Mme Panot

ARTICLE 50

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le "schéma de transformation" adosse la responsabilité de conduire les projets de informatiques pour la mise en place du système universel de retraite. Nous vous invitons à laisser ce "schéma de transformation" au vestiaire, tout comme ce projet de réforme qui n'a pour seul objectif que le démembrement de notre système social au profit des plans épargne et du marché. L'opposition massive des citoyen.ne.s à ce projet devrait vous alerter et ramener à la raison. Nous demandons donc la suppression de cet alinéa.